

Règlement intérieur 2021



Afin que chaque membre puisse jouir de la même prestation qu'autrui, il est demandé d'observer et de respecter les règles suivantes.

A- Hygiène

- L'adhérent doit porter des vêtements et des chaussures de sport d'intérieur, spécifiques et exclusifs de toute autre utilisation.
 - L'adhérent doit se munir d'une serviette individuelle, devant être déposée sur le matériel et sur les tapis de sol
 - Pour le confort de tous, Auxerre Fitness met à disposition des adhérents des produits désinfectants pour permettre à chacun de nettoyer les appareils de cardio-training ou de musculation après leur utilisation.
 - Les sanitaires doivent être utilisés de la même façon que le matériel, on rentre pieds nus dans la douche, on utilise les raclettes.
 - Les pesées (2€) se font avant votre séance d'entraînement ou tout de suite après, au sortir de la douche.
- Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, la direction se réserve le droit d'ouvrir les casiers non libérés.

B- Respect des autres

- En cas de forte affluence et d'attente, l'utilisation d'un appareil de cardio-training ne doit pas dépasser 30 minutes. En salle de musculation, l'adhérent doit respecter un système de rotation sur chaque appareil (libération de la machine après chaque série).
- L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite dans la salle de cours collectifs.
- Nous vous conseillons de ranger vos objets personnels dans les casiers
- Merci de ne pas laisser d'objets personnels dans les casiers après votre entraînement, car les casiers sont ouverts et contrôlés chaque jour
- Toute violence verbale/physique n'est aucunement tolérée
- Vous vous entraînez sous votre propre responsabilité, celle de la salle ou de votre camarade d'entraînement ne saurait être engagée
- La direction se dégage de toute responsabilité pour la perte, le vol ou les accidents survenus dans et autour de la salle.
- Droit à l'image : sauf demande express Auxerre Fitness s'accorde le droit d'utiliser les photos et vidéos de la salle avec les adhérents pour promouvoir le club sur les réseaux sociaux. La demande doit être écrite et remise à l'accueil.**

C- Savoir-vivre

- Merci de respecter les horaires des cours
- L'adhérent doit respecter les bonnes mœurs et les règles de savoir-vivre envers les autres adhérents et le personnel
- Il n'est pas autorisé d'emmener votre sac et manteau dans les espaces de fitness
- L'adhérent s'engage à uniquement pratiquer une activité sportive au sein du club et à respecter l'activité proposée dans les différents espaces (cardio-training, musculation, étirements, cours collectifs). Il s'engage à ne pas détériorer les installations et le matériel de la salle. Il doit, entre autre, ranger le matériel qu'il a déplacé pendant la pratique sportive.
- Afin de respecter les horaires de fermeture de la salle, l'adhérent doit avoir quitté le plateau de cardio-training et de musculation au minimum 15 minutes avant l'heure affichée de fermeture du club. Il n'est plus possible d'entrer dans la salle 60 minutes avant l'heure affichée de fermeture.

D- Interdictions

- L'utilisation et la commercialisation de narcotiques ou de produits dopants est strictement interdite dans nos locaux.
- Séance d'essai gratuite : une pièce d'identité sera demandée pour entrer au club
- Il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool au sein du club.
- Il est interdit de manger en dehors de l'espace prévu à cet effet.
- Le port de tout couvre-chef est interdit (capuches, casquettes, bonnets, etc.). Exception pour les effets religieux ne couvrant pas l'intégralité du visage.
- L'adhérent n'est pas habilité à donner des cours ou des conseils sportifs dans l'enceinte de la salle.
- Il est interdit de vendre toute sorte de services ou de produits.

E - COVID19

-Le référent COVID19 est le gérant de l'entreprise : Florent Raveneau

- Le masque, FFP1 ou FFP2 est obligatoire dans l'enceinte du bâtiment (jusqu'à nouvel ordre et en fonction des annonces gouvernementales).
- Porter systématiquement un masque grand public filtration supérieure à 90% dit de « catégorie 1 » ou de type chirurgical, lors des déplacements au sein de la salle
- Le ministère des Solidarités et de la Santé recommande à toute personne de mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs du Covid-19.
- Veiller au respect des **gestes barrières et des mesures d'hygiène** partout dans la salle
- Veiller à la distanciation physique
- Respecter les gestes barrières notamment en se lavant les mains ou en utilisant une solution hydro alcoolique
- Code QR : si vous n'avez pas de smartphone pour le code QR (recommandé pour entrer dans la salle) il est mis à l'accueil de la salle, un cahier ainsi qu'un stylo.
- En cas de symptômes, même faibles, les bonnes démarches sont les suivantes :**
s'isoler sans délai, et maintenir à distance les personnes, même son entourage, porter un masque en cas de sortie, contacter son médecin traitant ou, en son absence, un autre médecin de ville (ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital). Si l'on n'a pas de médecin traitant, on peut appeler le 09 72 72 99 09 (service gratuit + prix de l'appel, ouvert du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30) pour être orienté vers un médecin généraliste volontaire pour recevoir, pendant la période de l'épidémie, des patients potentiellement atteints de la Covid-19 n'appartenant pas à sa patientèle habituelle.
- Vous devez nettoyer avant et après le matériel utilisé ainsi que le gros matériel (écran tapis, poignées guidage des machines, etc...).
- Les locaux sont aérés chaque jour, un minimum 1 fois toutes les 2 heures.

La direction se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute personne ayant un comportement susceptible de déranger les membres du club, par mesures de sécurité ou ne souhaitant pas mettre en place le plan anti covid19

La direction estime que ce règlement a été lu et est connu de chaque membre du club, aussi elle n'hésitera pas à le rappeler dès que nécessaire.

La direction prendra les mesures qu'elle estime nécessaires dans le bien de tous et pour que la salle de remise en forme continue d'être ce qu'elle est.